

PI6 sur RN88 - Diagnostic béton
Bordereau des Prix Unitaires

N°	Désignation	Qté	Prix HT	TOTAL
100	Dispositions générales			
101	Préparation et management du chantier Ce prix rémunère, au forfait, la préparation du chantier. Cette préparation intègre en particulier : – la visite sur le site par un responsable qualifié (y-compris - le repérage et l'identification des zones potentiellement concernées par la présence de matériaux dangereux,) – les Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) – la participation aux réunions de chantier – la réalisation des procédures d'exécution et des plannings – le repérage des réseaux – l'implantation des investigations – la réalisation de toutes les tâches nécessaires au bon déroulement des travaux. Le forfait :	1		0,00 €
102	Moyens d'accès pour investigations sur site Ce prix rémunère, au forfait, les moyens d'accès généraux, de protection du personnel et de l'environnement nécessaires à la réalisation complète des investigations : – les études, notes de calculs, plans d'exécution et méthodes relatifs aux ouvrages provisoires nécessaires à la réalisation de l'ensemble des investigations, – les installations et matériels nécessaires pour accéder aux zones à traiter et assurer la protection du personnel (longes, harnais...) avant la mise en place des protections collectives, – la fourniture, l'amenée, le montage, le démontage, le repli et l'utilisation du matériel d'échafaudage et des plateformes nécessaires pour la réalisation des travaux, et ce quel que soit le nombre d'ateliers et d'interventions, – les terrassements éventuels nécessaires à la réalisation et au montage des échafaudages et structures de travail, – les appuis et fondations nécessaires à la stabilité des échafaudages et plateformes de travail, y compris dépose en d'investigations, – l'amenée et le repli de nacelles élévatrices ou passerelles négatives nécessaires aux différentes phases des investigations, – la fourniture, la mise en place et le repli des protections pour éviter les pollution de l'environnement, – l'entretien de l'ensemble des moyens d'accès utilisés, – la remise en état des lieux en fin d'investigations. Le forfait :	1		0,00 €
200	Investigations sur site			
201	Mesure d'enrobage Ce prix rémunère, à l'unité de zone, l'ensemble des prestations décrites dans les clauses techniques particulières §7.4.1. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations. L'unité :	18		0,00 €
202	Cartographie potentiel de corrosion Ce prix rémunère, à l'unité de zone, l'ensemble des prestations décrites dans les clauses techniques particulières §7.4.2. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations (hors moyens d'accès). L'unité :	11		0,00 €
	Mesure de résistivité			

BPU

203	Ce prix rémunère, à l'unité de zone, l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de mesures de résistivité du béton. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations (hors moyens d'accès). L'unité :	4		0,00 €
204	Carottage pour essai en laboratoire Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un prélèvement de béton par carottage tel que défini dans le cahier des clauses techniques particulières §7.4.5. et §7.4.7, pour des analyses jusqu'à une profondeur de 60 mm. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations (hors moyens d'accès). L'unité :	16		0,00 €
205	Carottage pour essai en laboratoire (hors chlorures) Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un prélèvement de béton par carottage tel que défini dans le cahier des clauses techniques particulières §7.4.5. et §7.4.7, pour des analyses de béton pour caisson et corniche. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations (hors moyens d'accès). L'unité :	6		0,00 €
206	Percement pour prélèvement de poudre Ce prix rémunère, à l'unité, un percement pour prélèvement de poudre jusqu'à 60 mm, tel que défini dans les clauses techniques particulières §7.4.6. et §7.4.7. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations (hors moyens d'accès). L'unité :	18		0,00 €
207	Diagnostic endoscopique des appareils d'appui Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations décrites dans les clauses techniques particulières §7.4.8. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations. L'unité :	1		0,00 €
208	Visite des caissons intérieurs du tablier Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations décrites dans les clauses techniques particulières §7.4.9. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations. L'unité :	1		0,00 €
209	Ouverture d'une fenêtre 60x60 cm dans le béton et l'étanchéité des trottoirs sur l'ouvrage, et rebouchage Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une fenêtre dans le béton et l'étanchéité des trottoirs sur l'ouvrage, et son rebouchage, dans les conditions décrites aux clauses techniques particulières du marché §7.4.10. Il comprend notamment : - l'amenée et le repli des matériels nécessaires, y compris consommables (eau, électricité,...) ; - le découpage des bétons et de l'étanchéité ; - les constatations, mesures et photos nécessaires à la rédaction du rapport ; - le rebouchage de la fenêtre (comblement de la zone d'étanchéité retirée en micro-enrobé, réparation de l'étanchéité par application d'une feuille préfabriquée, reconstitution du trottoir en béton) ; - l'évacuation des déchets conformément à la réglementation, L'unité :	2		0,00 €
300	Essais en laboratoire Dosage en chlorure libre sur carotte			

BPU

301	Ce prix rémunère à l'unité, le prélèvement de poudre sur la carotte de béton prélevée préalablement sur l'ouvrage et la détermination du dosage en chlorure libre de l'échantillon de poudre. L'unité :	96		0,00 €
302	Dosage en chlorure libre sur prélèvement de poudre Ce prix rémunère à l'unité, la détermination du dosage en chlorure libre dans un prélèvement de poudre de béton effectué préalablement sur l'ouvrage. L'unité :	108		0,00 €
303	Détermination du dosage en ciment Ce prix rémunère à l'unité, la détermination du dosage en ciment dans un prélèvement de béton effectué préalablement sur l'ouvrage (carottage par exemple). L'unité :	4		0,00 €
304	Mesure de profondeur de carbonatation Ce prix rémunère à l'unité l'ensemble des prestations décrites dans les clauses techniques particulières §3.3.3. Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations. L'unité :	20		0,00 €
305	Mesure de densité / porosité Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une mesure de densité et de porosité sur une éprouvette de béton prélevée préalablement sur l'ouvrage par carottage. L'unité :	20		0,00 €
400	Compte rendu d'investigation			
401	Rédaction et fourniture d'un compte rendu d'investigation Ce prix rémunère, au forfait, la rédaction et l'édition d'un compte-rendu des investigations et sa fourniture en un exemplaire papier et une version informatique. Les éléments nécessairement présents dans ce document et les modalités de mise à disposition au maître d'ouvrage seront conformes au paragraphe 5 des clauses Techniques Particulières du DCE simplifié. Le forfait :	1		0,00 €
Total Hors taxes :				0,00 €
TVA (20%)				0,00 €
Total TTC :				0,00 €